

**Discours de M. Gérard LARCHER,
Président du Sénat, devant le Congrès de la
NouvelleCalédonie - 23 février 2016**

Monsieur le Président du Congrès,
Monsieur le Président du Gouvernement,
Monsieur le Haut-Commissaire,
Madame et Monsieur les Députés,
Messieurs les Sénateurs, chers collègues Pierre Frogier et Hilarion Vendegou,
Mesdames et Messieurs les membres du Congrès,
Mesdames, Messieurs,

Je suis à la fois honoré et ému de m'exprimer devant vous dans cet hémicycle du Congrès, symbole d'une organisation institutionnelle inédite au sein de la République Française. J'ai plaisir à y retrouver, parmi l'ensemble des membres, les Présidents des trois Provinces et les responsables des grandes familles politiques calédoniennes. Votre assemblée constitue, au-delà de son rôle institutionnel, un forum où vont se nouer beaucoup des échanges clés des mois à venir.

Élu au Sénat en 1986, j'ai eu la chance, dès mon arrivée, d'apprendre à mieux connaître la NouvelleCalédonie, à mesurer la complexité de ses enjeux, à appréhender ses aspirations identitaires mais aussi son attachement aux valeurs fondatrices de notre République, grâce à la connaissance approfondie de quelques grands référents de la commission des lois et aux interventions empreintes de sincérité, de simplicité et au très grand charisme du Sénateur Dick Ukeiwé, aujourd'hui disparu.

A son contact et aux contacts d'autres collègues très estimés, comme Simon Loueckhote et aujourd'hui Pierre Frogier et Hilarion Vendegou, j'ai pu mesurer la force de la volonté des Calédoniens d'aller vers un destin commun.

Mes rencontres avec les élus et responsables de toutes sensibilités, depuis mon élection de 2014, notamment avant et après les réunions des comités des signataires des accords, m'ont éclairé.

Nos assemblées délibérantes –Sénat, Assemblée nationale et Congrès - ont, pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de ceux qui l'habitent, d'éminentes responsabilités communes et partagées.

Pour ce qui vous concerne, il s'agit de terminer la mise en œuvre des différents volets des accords de Nouméa, notamment par le vote de lois du pays. L'exercice de ce pouvoir législatif délégué est l'une des particularités essentielles du processus engagé il y a 18 ans. Pour le Sénat, il s'agit de contribuer, dans son activité de contrôle du gouvernement autant que dans son activité législative, aux ultimes décisions nationales nécessaires à la réalisation des engagements pris par l'Etat depuis 1998.

Je suis heureux que nos assemblées aient signé il y a deux ans, presque jour pour jour (c'était le 20 février 2014), sur le fondement de la disposition de l'accord de Nouméa prévoyant l'aide de l'Etat, une convention de partenariat vivante. Nos assemblées organisent ainsi des partages d'expérience et le Sénat contribue, notamment en matière de formation, au perfectionnement du fonctionnement des services du Congrès. Je continuerai à veiller à l'application volontariste de cette convention, soyez-en assurés.

*

Mais, au-delà de ces relations institutionnelles dont je tenais à souligner l'importance en préambule de mon intervention, c'est l'avenir de la Nouvelle-Calédonie qui motive ma visite et sur lequel je tiens à m'exprimer devant vous dès mon arrivée.

La Nouvelle-Calédonie a accompli, nous en avons tous conscience, un immense chemin depuis les événements dramatiques qui l'avaient menée au bord du gouffre il y a 28 ans.

L'immensité du travail accompli tient d'abord au contraste saisissant entre les affrontements de cette période noire, qui auraient pu susciter des divisions irrémédiables, et la capacité des responsables calédoniens de toutes appartenances et convictions à œuvrer à la définition d'un destin partagé.

Cela a nécessité de la part de ceux qui ont scellé les accords fondateurs, ceux de Maignon et Oudinot, quelques semaines à peine après les effroyables drames d'Ouvéa, un courage, une lucidité et une volonté politique hors du commun. Ces hommes et leur force de caractère resteront pour longtemps dans l'histoire, celle de leur terre calédonienne, celle de la France et, je le dis sans emphase excessive, dans l'histoire universelle. Certains l'ont payé de leur vie, je pense bien sûr à Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yéwéné. Je ne peux m'empêcher d'avoir pour eux une pensée respectueuse en m'exprimant devant vous. Le courage et la volonté de Jacques Lafleur ont été identiques et, s'il n'a pas connu leur destin cruel, il a dû payer, comme ceux qui ont continué son œuvre de réconciliation, un lourd tribut politique.

L'immensité du travail accompli tient ensuite au progrès et au rééquilibrage économique qui se sont opérés en l'espace d'une génération. Cet espace temporel n'est pas suffisant pour corriger totalement les insuffisances et inégalités de développement héritées d'une période coloniale et post coloniale sur laquelle le préambule de l'accord de Nouméa a jeté un regard lucide. Mais quelle transformation ! Quelles réussites objectives ! La Nouvelle-Calédonie d'aujourd'hui est une Calédonie nouvelle, profondément transformée et rééquilibrée, dans ses infrastructures, ses équipements productifs, culturels, scolaires et sociaux. Je ne minimise pas, bien sûr, ce qui reste à faire sur ce chemin, mais il faut saluer les résultats de tous ceux qui y ont oeuvré, au sein des institutions calédoniennes, des trois provinces, des communes qu'il ne faut pas oublier, et de l'Etat qui a honoré ses engagements dans la durée et dans ses diverses majorités.

Ce travail, ces progrès, nous pouvons tous ensemble en être fiers, mais ils nous obligent, pour la suite. Car il reste beaucoup à faire.

La génération des responsables que vous êtes doit relever d'aussi lourds défis que celle qui l'a précédée.

Si je tiens à évoquer ces défis, par devoir de lucidité, c'est pour souligner ma conviction profonde que nous pouvons, tous ensemble, les relever. Oui, tous ensemble. Même s'il y a des conditions.

Le premier défi est de surmonter la disparition de beaucoup des acteurs de premier plan qui ont incarné la culture du dialogue et le renouveau calédonien. Je pense bien sûr à Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou, mais également à des personnalités aussi marquantes que Raphaël Pidjot, Jacques Iekawé ou le grand chef Naisseline dont nous avons appris le décès au moment du comité des signataires de juin dernier. Je pense aussi à mon regretté collègue Dick Ukeiwé qui a su incarner, en Calédonie comme au Sénat, les valeurs Kanak et les valeurs de la République.

Ces hommes, dans leur diversité, ont insufflé à la Nouvelle-Calédonie ce dont elle avait le plus besoin il y a trois décennies : une espérance. Une espérance qui n'était pas une chimère, mais une réalité, fondée sur une volonté politique partagée et sur la puissance extraordinaire que donne la capacité à faire prévaloir ce qui unit sur ce qui divise. Ils ont porté cette espérance en dépit de tous les obstacles et ils l'ont traduite en outils, politiques et économiques, d'une exceptionnelle efficacité.

La génération que vous incarnez doit aux Calédoniens d'être à leur hauteur et de prolonger leurs réussites. En ces temps d'incertitude mais aussi de choix pour la Nouvelle-Calédonie comme pour la France, empruntons les voies des « hauteurs », c'est moins encombré (Général de Gaulle).

Le deuxième défi est bien sûr celui de conduire la sortie des accords qui se sont succédés depuis 1988.

C'est une lourde responsabilité, qui ne peut être éludée. Les signataires des accords de Nouméa ont voulu l'inscription dans la Constitution et dans la loi organique statutaire d'une consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie sur l'accession à la pleine souveraineté. Cette échéance, dont vous partagez le déclenchement avec l'Etat, ne pourra pas dépasser le terme des vingt années suivant les accords signés en 1998. C'est dire qu'il reste peu de temps et je sais combien ce terme vous préoccupe, car il fait planer le risque de nouvelles fractures.

Les réflexions se sont intensifiées depuis deux ans, entre responsables politiques et autour des analyses des experts désignés par l'Etat. Tous ces travaux éclairent de façon très utile les choix qui seront à faire et il faut remercier tous ceux qui y ont contribué. Mais je pense comme beaucoup d'entre vous que le temps des experts doit être dépassé et qu'il faut entrer résolument dans une phase d'échanges approfondis entre responsables politiques. C'est l'orientation qui a été prise lors du récent comité des signataires des accords et je m'en réjouis.

Comme je me réjouis qu'un accord politique ait été trouvé sur la question du corps électoral. Il est de la plus haute importance que la consultation qui interviendra, quel qu'en soit l'objet précis, mobilise une grande majorité des électeurs concernés.

Depuis les accords de Matignon, les Calédoniens et l'Etat ont refusé que les visions divergentes de l'avenir se règlent par une partition, géographique ou ethnique. Ils ont fait le choix d'une communauté de destin. Ce choix n'a jamais été remis en cause et il correspond d'ailleurs à une aspiration bien plus ancienne ; souvenons-nous que, dès sa création, le mouvement d'Union calédonienne s'était donné pour devise « Deux couleurs, un seul Peuple ». Un des miracles des accords de Matignon, pour reprendre une formule de Jacques Lafleur, a été de partager le pouvoir entre les uns et les autres, par la création des Provinces. Mais l'unité du peuple calédonien a prévalu et s'incarne dans la citoyenneté inscrite dans la loi organique du 19 mars 1999.

Cet acquis de l'unité doit être l'un des fondements de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Je suis heureux de le voir symbolisé dans ces deux drapeaux qui sont présents dans votre salle de délibération. Quelle que soient les orientations choisies, les calédoniens resteront forts s'ils sont unis dans leur diversité. Ils seront faibles s'ils se divisent.

Je sais les débats qui vous animent à l'approche de la consultation. Je ne peux ni ne veux, aujourd'hui à cette tribune, dans mes fonctions de Président du Sénat, vous faire part de sentiments personnels. Même si, sur ce point, le gaulliste que je suis souhaite ardemment que la

Nouvelle-Calédonie et la France continuent à porter ensemble les valeurs politiques et humanistes que nous avons en partage. Mais cela devra se faire sous la forme que choisiront les électeurs.

J'ai respect et considération pour toutes les visions de l'avenir calédonien que portent les partis politiques représentés en votre sein.

La seule recommandation que je me permets de faire à l'ensemble des responsables en charge de ce processus, est d'appréhender comme il convient la notion de souveraineté. En avoir une conception trop juridique ou trop doctrinale serait une erreur me semble-t-il. Il n'existe, dans notre monde aujourd'hui, que des souverainetés partagées. Des indépendances dans l'interdépendance. Toute souveraineté politique, aussi puissant soit l'Etat qui l'exerce, se heurte à de fortes contraintes exogènes. Est-on souverain en matière de développement économique lorsque ses poumons industriels sont animés par des puissances financières lointaines et non maîtrisables ? Est-on souverain sur sa zone économique maritime lorsqu'on est dans l'incapacité matérielle d'en assurer le contrôle ? A-t-on la maîtrise de la progression du niveau de vie de ses populations lorsque des mouvements monétaires peuvent annihiler vos politiques ?

Comprenez-moi bien : ces questions, que beaucoup d'entre vous se posent, je le sais, ne signifient pas que la notion de souveraineté n'a plus de sens. Elles signifient que la notion de souveraineté doit être comprise en tenant compte de ces réalités. Le nier serait se tromper et tromper les populations concernées. Comme tous les peuples du monde d'aujourd'hui, les calédoniens ont en fait le choix de leurs interdépendances. Ce n'est pas un choix de second ordre, et c'est peut-être même un choix plus difficile, car il n'est pas binaire ; il nécessite une construction politique, imaginative et volontariste. Et c'est aussi le défi que nous avons à relever dans le mois qui viennent pour l'Union européenne.

Cette construction politique doit aussi reposer sur une vision de la Calédonie dans le grand bassin Pacifique du XXIème siècle. Nous avons tendance à nous focaliser sur les relations avec la France, alors que l'avenir s'inscrira pour beaucoup dans les relations qui se nouent entre les différents mondes du Pacifique : les puissances chinoises, japonaises et coréennes, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'arc mélanésien et les archipels polynésiens.

Qu'il s'agisse d'échanges économiques, de gestion des ressources naturelles, de préservation des cultures et des modes de vie traditionnels ou de gouvernance politique, les communautés francophones du Pacifique sud – calédonienne, polynésienne, wallisienne et futunienne – ont un rôle à jouer. C'est à elles de le définir, avec l'appui de la France, bien sûr, mais selon les axes qu'elles privilégieront, que vous privilégieriez. C'est à mes yeux l'un des enjeux de la période de sortie des accords de Noumea.

Je m'étendrai peu sur les deux derniers défis à relever, car vous les connaissez mieux que moi. Mais comment ne pas les mentionner ?

Les très graves difficultés que traverse le secteur du nickel, pour une période incertaine, menacent, en premier lieu, la prospérité calédonienne. C'est notre capacité à poursuivre le rééquilibrage mais aussi à maintenir le niveau de vie général qui est ainsi fragilisée. Le ralentissement probablement durable de l'économie asiatique, dont ce secteur dépend presque entièrement, change la donne cyclique à laquelle nous nous étions habitués depuis de nombreuses années. D'importantes décisions stratégiques seront à prendre, en lien avec l'Etat qui conserve une part de responsabilité, mais en sachant que des leviers de décision appartiennent aussi à des centres de décision qui nous échappent. Je les évoquais il y a un instant. Le dernier comité des signataires a rappelé le caractère indissociable des enjeux relatifs à l'avenir institutionnel et à l'avenir de ce secteur économique vital. C'est un acte de très grande lucidité.

En second lieu, une partie trop importante de la jeunesse calédonienne peine à trouver sa place entre un mode de vie coutumier dont elle s'éloigne et un monde du travail et une société urbaine qui la marginalisent. Pour le ministre du travail que j'ai été, le chômage des jeunes, leur formation, demeurent des préoccupations cardinales. Les fléaux habituels en pareil contexte, alcool, drogue et violence sont des signaux très préoccupants des menaces de fracturation de la société calédonienne. Les réflexions sur l'avenir partagé devront intégrer cette dimension sociale. L'Etat devra, avec vous, prolonger et amplifier les dispositifs de formation, je pense au SMA et au programme « Cadres avenir » en particulier.

*

Face à ces défis, qui doivent être pris à leur juste mesure, je veux vous dire ma conviction : nous pouvons, nous devons les surmonter. Mais il y a deux conditions :

- Il faut faire prévaloir l'esprit d'unité et de dialogue sur les divisions et les suspensions ;
- et il faut que chacun des trois partenaires engage toute son énergie à atteindre cet objectif.

Le dialogue et la recherche des convergences est ce qui conduit la Calédonie depuis plus d'un quart de siècle. C'est en prolongeant cette dynamique que nous définirons l'avenir partagé.

Je dis « nous », car je m'implique à un double titre.

- En ma qualité de responsable politique national, je tiens à ce que l'Etat tienne toute la place qui est la sienne dans cette phase clé de l'histoire calédonienne.

« L'Etat ne peut pas s'abriter derrière une position d'arbitre. Il n'est pas juge, il est acteur ». Ce sont les mots de Jean-Marie Tjibaou dans une lettre qu'il a écrite à Michel Rocard, Premier ministre, le 25 juin 1988, au cœur des négociations des accords de Matignon. La teneur de cette lettre a été révélée en mai 2008, au Sénat, lors d'un colloque marquant les 20 ans de ces accords. Ces mots demeurent aussi vrais. L'Etat vous doit une participation active, non pas pour faire prévaloir ses intérêts –quels seraient-ils d'ailleurs ?-, mais pour aider ses partenaires calédoniens à faire leurs choix et à les mettre en oeuvre.

Il m'est arrivé, ces dernières années, de trouver que l'Etat s'était mis trop en retrait. Le Sénat veillera à ce qu'il reprenne toute sa place et je suis satisfait que le Premier ministre vienne prochainement à votre rencontre. Je lui ferai part, à mon retour, des enseignements que j'ai tirés de ma visite.

Les Calédoniens ne doivent pas craindre que l'échéance présidentielle de 2017, située à mi-parcours de la période de sortie des accords de Nouméa, fasse peser des incertitudes sur l'issue des discussions entre les signataires des accords. Les choix que feront les Calédoniens, avec l'appui de l'Etat, seront respectés par tous les responsables nationaux. Il ne peut en être autrement. La Nouvelle-Calédonie ne doit, en aucune façon, redevenir un enjeu de politique nationale partisane. J'y veillerai personnellement.

- En ma qualité de Président du Sénat, je suis convaincu que l'assemblée parlementaire que je préside pourra apporter une contribution utile à l'élaboration du projet d'avenir commun.

La culture du dialogue et de recherche des convergences est au cœur de la sagesse sénatoriale. Elle sera mise à profit, autant que nécessaire, pour faciliter l'aboutissement du processus de sortie des accords de Noumea.

C'est ce qui m'a conduit à créer en octobre dernier un groupe de contact, comprenant 17 sénateurs désignés de manière à assurer la représentation de tous les groupes politiques de la Haute assemblée. J'ai tenu à le présider personnellement et il permettra au Sénat de suivre attentivement les différentes phases des travaux et d'y apporter toutes les contributions pertinentes. Les deux sénateurs calédoniens, mes collègues Pierre Frogier et Hilarion Vendegou y apporteront des contributions très précieuses.

Plusieurs missions sénatoriales ont enrichi notre réflexion ces dernières années et éclairé nos débats et le Sénat a organisé, le 25 juin dernier, une conférence économique consacrée au bassin du Pacifique. Ce suivi sera renforcé autant que nécessaire et vous trouverez en permanence au sein de la Haute assemblée l'écoute, l'appui et les conseils que vous souhaiterez, mais aussi, pour reprendre une formule de la Charte du peuple kanak, le respect et l'humilité.

*

Mesdames et messieurs, on dit trop souvent que les responsables politiques manquent de volonté ou de vision stratégique. On dit trop souvent aussi qu'ils n'ont plus le pouvoir d'infléchir le destin de leurs nations.

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie, depuis 1988, apporte de remarquables preuves contraires. Alors que tant d'épreuves et de divergences auraient pu conduire à des blocages, le pouvoir du volontarisme politique a été démontré de façon éclatante :

- le partage des responsabilités a rétabli la confiance,
- le rééquilibrage économique a fait progresser la justice,
- de grandes usines permettent de valoriser le patrimoine minier de la terre calédonienne.

Alors, si la volonté politique ne fait pas défaut aux trois partenaires des accords dans les mois qui viennent, il n'y a aucune raison de douter de notre capacité à franchir avec succès la nouvelle étape qui est devant nous.

Vive la Nouvelle-Calédonie, vive la République et vive la France !